

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA GARDE-ADHÉMAR  
Séance du jeudi 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 8  
Nombre de conseillers absents : 7  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 13 juin 2025

**Etaient présent(e)s** : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès – M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges – M. GAMET Jean-François - Mme BESSON-LLORET Véronique - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

**Etaient absent(e)s** : Mme ROLLAND Antoinette - Mme BARBET Christine - Mme HERBERT Maria- M. FARJON Jean-Marc - M. MACON François – M. FABRE Nicolas -Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie

**Pouvoirs** : M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François  
Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie donne pouvoir à Mme MILHAUD Agnès

**Est désigné comme secrétaire de séance** : Agnès MILHAUD

---

**DELIBERATION N° 2025 – 30 : VALIDATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR  
DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS  
A COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025**

La commune propose deux restaurants scolaires aux enfants fréquentant l'école maternelle et l'école élémentaire de La Garde-Adhémar.  
Ces restaurants scolaires sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires à l'école maternelle pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de La Garde-Adhémar et impasse du Grand Cellier pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire de La Garde-Adhémar.

À la suite de la mise en place du Portail famille en septembre 2024 et afin de clarifier le fonctionnement des restaurants scolaires, il y a lieu de mettre à jour et valider le règlement intérieur qui sera appliqué à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

De plus, Mme MILHAUD, adjointe, explique au conseil municipal que la commission « enfance » lors de sa réunion du mercredi 23 avril 2025, a décidé d'augmenter les tarifs de la cantine pour la rentrée scolaire 2025/2026.

En effet, pour se conformer à l'actualisation de l'indice du coût de la vie et pour faire face la révision annuelle du coût des repas par Plein Sud Restauration se font des adaptations particulières, entraineront une augmentation des charges payées par la commune.

Accuse de réception en préfecture  
026-212601389-20250619-2025-30-DE  
Date de rédaction : 19/06/2025

Il est donc proposé les nouveaux tarifs suivants :

CANTINE	Tarif au 1 <sup>er</sup> septembre 2024	Tarif au 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Prix repas enfant	3,75 €	3,95 €
Prix repas adulte	5,40 € (inchangé)	5,60 €
Prix pour enfant sous PAI sans consommation de repas (repas fourni par les parents)	40 % du prix d'un repas enfant Soit 1.50 €	40 % du prix d'un repas enfant Soit 1,58 €
Prix du repas en cas de présence de l'enfant sans inscription préalable ou inscription tardive		10,00 €

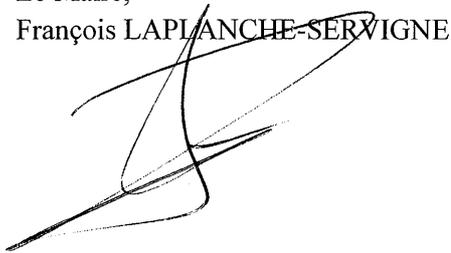
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** le règlement intérieur des restaurants scolaires annexé à la présente délibération, à compter de la rentrée de septembre 2025,
- **APPROUVE** l'augmentation du tarif des repas,
- **AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur.

**Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Fait le 19/06/2025

Le Maire,  
François LAPLANCHE-SERVIGNE



Le secrétaire de séance,  
Agnès MILHAUD

